

Agriculture périurbaine et gestion des produits phytosanitaires dans le district d'Abidjan (Côte d'Ivoire)

Kpélé Brah Hortense TANO¹
Fulbert TRA²

1. tanohortense@yahoo.fr

2. fulbertra@yahoo.fr

Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan-Côte d'Ivoire)

Résumé

Les pratiques agricoles dans le District d'Abidjan, ont été la plupart du temps acquises par les maraîchers de génération en génération auprès de leurs parents et non par une formation adéquate. Quant à la gestion des produits phytosanitaires les acteurs semblent ne pas maîtriser les risques d'autant plus que les dispositifs réglementaires sur la distribution de ces produits ne sont pas appliqués.

Pour mieux comprendre la réalité sociale, nous avons choisi les communes de Port-Bouët, Cocody et Bingerville pour mener cette étude.

L'objectif de cet article est d'analyser la gestion des produits phytosanitaires à travers les rôles des acteurs en présence. La collecte des données s'est faite par l'observation directe, la recherche documentaire et les entretiens semi-directifs. En outre, l'analyse de contenu thématique est choisie comme méthode d'analyse des données.

Les résultats de l'étude montrent que la gestion des produits phytosanitaires est émaillée d'un certain nombre de dysfonctionnement : le manque de contrôle aux frontières des produits phytosanitaires, le manque de collaboration entre les acteurs, la gestion des produits prohibés

Mot clé : Rôles ; Politique de gestion ; Environnement ; Acteurs ; produits phytosanitaires

Abstract

Agricultural practices in the District of Abidjan have mostly been acquired by market gardeners from generation to generation from their parents and not through adequate training. As for the management of phytosanitary products, the actors do not seem to control the risks, especially since the regulatory mechanisms on the distribution of these products are not applied.

To better understand social reality, we chose the municipalities of Port-Bouët, Cocody and Bingerville to conduct this study.

The objective of this article is to analyze the management of phytosanitary products through the roles of the actors involved. Data collection was done through direct observation, desk research and semi-structured interviews. In addition, thematic content analysis is chosen as the data analysis method.

The results of the study show that the management of phytosanitary products is punctuated by a certain number of dysfunctions: the lack of border control of phytosanitary products, the lack of collaboration between the actors, the management of prohibited products

Keyword : Roles ; Management policy ; Environment ; Actors ; plant protection products

1. Introduction

Produire plus de produits agricoles est devenu indispensable pour nourrir une population de plus en plus croissante. C'est un défi pour chaque dirigeant de pays. Ainsi, les produits phytosanitaires sont devenus indispensables pour protéger et maintenir les rendements agricoles (Fischer 2011).

Toutefois, il faut relever que depuis plusieurs décennies, le constat a été fait partout dans le monde que la plupart des méthodes modernes de défense des cultures se sont basées sur l'emploi de ces produits phytosanitaires. Leur utilisation était considérée comme un préalable à la réussite d'une stratégie de développement agricole rapide. Cette conception a donc favorisé l'utilisation de plus en plus importante de produits phytosanitaires dans le monde de l'agriculture pour augmenter la production agricole.

En Côte d'Ivoire, les maraîchers ont recours aux pesticides dont ils ignorent souvent les risques tant pour leur propre santé et celle des consommateurs que pour l'environnement. Pour prévenir les risques liés à l'utilisation de ces produits, il s'avère indispensable de recourir, de façon globale à la formation et à la sensibilisation des personnes impliquées dans ce processus. A ce propos, l'ANADER (Agence Nationale d'Appui au Développement Rural) est l'organe diligenté par le MINADER (Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural) pour former les agriculteurs. Sur cette lancée, d'autres organismes tels que les fabricants et les distributeurs leur ont emboîté le pas pour mettre à niveau les maraîchers dans le souci de

préserver la nature en les conseillant et les accompagnant dans leur choix.

C'est une réelle difficulté pour les maraîchers de suivre les évolutions techniques et réglementaires dans le domaine des produits phytosanitaires. Ils semblent s'accrocher aux vieilles pratiques acquises auprès de leurs devanciers. Aussi déclarent-ils que la réglementation sur les mélanges des produits phytosanitaires est très compliquée.

Quant aux distributeurs, ils n'ont pas tous les compétences requises dans la distribution et le conseil des produits. Ce qui ne facilite pas les maraîchers dans l'utilisation des produits.

Des dispositions ont même été prises par l'autorité de tutelle d'une part pour éviter l'entrée de produits illicites et dangereux sur le territoire ivoirien au niveau des postes frontaliers. Et d'autre part, pour détruire les stocks de pesticides périmés et toxiques pour les consommateurs et l'environnement par le PROGEP-CI (Le Projet de Gestion des Pesticides Obsolètes en Côte d'Ivoire), avec le soutien le Ministère de l'Environnement et Développement Durable (MINEDD), la Direction Générale de l'Environnement et de la Banque Mondiale.

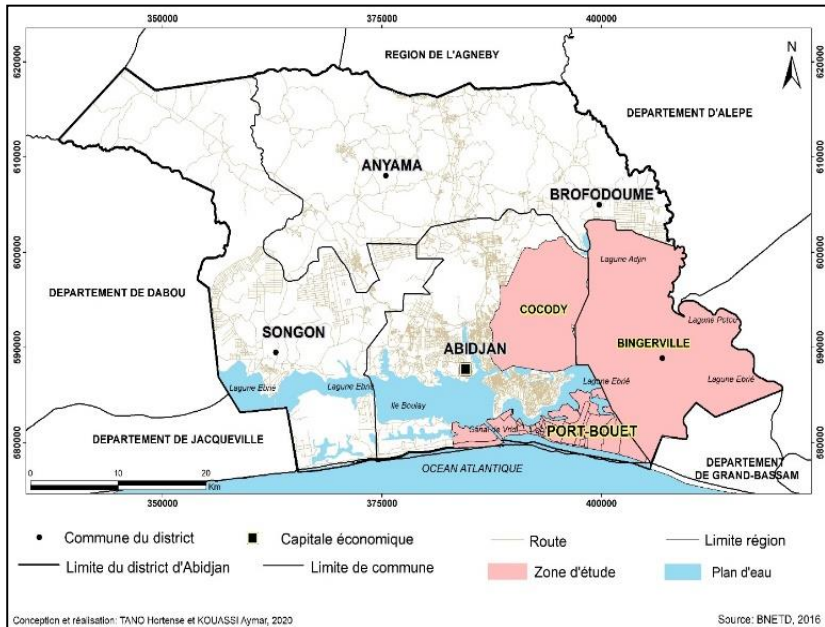
L'objectif de cet article est d'analyser la gestion des produits phytosanitaires à travers les rôles des acteurs en présence. Pour parvenir à cet objectif, la question suivante est posée : quels sont les rôles des acteurs impliqués dans la gestion des produits phytosanitaires dans ces communes ?

Il s'agira d'analyser le rôle des acteurs impliqués en présence dans la gestion des produits phytosanitaires dans les communes de Port-Bouët, de Cocody et de Bingerville.

2. Méthodologie

2-1- Zone d'étude et choix des sites

Figure : la carte du district d'Abidjan



Source : **BNETD 2016**

La présente étude a été réalisée dans le district d'Abidjan précisément dans les communes de Port-Bouët, de Cocody et de Bingerville. Le choix de ces communes se justifie par le fait qu'avec l'urbanisation accélérée, les maraîchers ont été déguerpis de plusieurs communes (Koumassi, Marcory) où ils pratiquaient leur activité pour ces communes d'études. Ensuite, ces communes d'étude sont aux alentours de baies lagunaires, des habitations et des voiries à grandes circulations (aéroport, voire routière).

2-2- population de l'étude

L'agglomération d'Abidjan, capitale économique est située au sud de la Côte d'Ivoire, au bord du Golfe de Guinée et traversée par la lagune Ébrié. Elle s'étend sur une superficie de 57735ha. Elle

représente, à vol d'oiseau, une étendue d'une douzaine de kilomètres du nord au sud et d'une dizaine d'est en ouest. Cette superficie contient encore des îlots, de plus en plus rares, où règne une végétation fournie. La ville d'Abidjan s'étend sur une superficie de 422 km² alors que le district d'Abidjan s'étend sur 2 119 km². Elle compte 4 707 000 habitants (INS, 2014) soit 20 % de la population totale du pays, tandis qu'elle représenterait 60 % du produit intérieur brut du pays. La densité de la population est d'environ 15050 hab./km².

Dans le cadre de cet article, nous avons opté pour l'échantillonnage qualitatif non probabiliste, c'est le choix raisonné qui a été utilisé. Ici, les sujets sont choisis délibérément en nous remettant à notre propre jugement, c'est-à-dire les acteurs impliqués dans l'utilisation et la gestion des produits phytosanitaires. Ces sujets détiennent des connaissances approfondies des produits phytosanitaires, alors ils sont mieux placés pour fournir des informations enrichissantes qui aideront à mener à bien cette étude.

Ainsi, nous avons interrogé des responsables des structures telles que le MINADER, le MINEDD ainsi que l'ANADER. Nous avons aussi interrogé les chefs des services techniques des Mairies, de sociétés de fabrication des produits phytosanitaires (les plus représentatifs et celles dont les produits sont le plus utilisés par les maraîchers), des responsables de distributions des produits phytosanitaires ainsi que les délégués des zones étudiées. A cet effet, voici le tableau récapitulatif des personnes interrogées.

Catégories Sociologique	Désignations	Effectifs
Acteurs institutionnels	-direction du MIMADER	1
	- direction du MINEDD	1
	-direction de l'ANADER	1
	- directeur technique des Mairie des zones d'étude	3
Acteurs locaux	- direction des Sociétés de fabrication des produits phytosanitaires	3
	- responsable des distributeurs de produits phytosanitaires par zone	4
	- les délégués des maraîchers	6
TOTAL		19

Tableau : catégories d'acteurs interviewés

Source : Enquête de terrain, Juillet 2020

2-3-Méthodes de collecte des données

Les techniques auxquelles on a eu recours dans le cas de cet article portent sur la recherche documentaire, l'observation directe, l'entretien semi-directif.

2-3-1- La recherche documentaire

Cette démarche s'est faite au Centre de Recherche et d'Action pour la Paix (CERAP), à l'Institut de Recherche et de Développement (IRD) et la bibliothèque de la FLASH. Ensuite, nous sommes entrés en contact avec certains centres de documentation appartenant aux structure et organe de développement (INS, ANADER, MINADER).

2-3-2-L'observation directe

Cette technique d'enquête a permis d'appréhender les impacts des produits phytosanitaires sur l'environnement ainsi que la santé humaine.

2-3-3-L'entretien

Dans le cadre de ce présent article, l'entretien semi-directif a été choisi. Les entretiens ont été conduits à l'aide de guide avec les

différents acteurs impliqués dans cette étude. Les guides entretiens élaborés ont permis de mieux appréhender notre article.

2-4-Méthode d'analyse des données

Pour identifier les acteurs impliqués dans l'utilisation et la gestion des produits phytosanitaires, les méthodes d'analyse de contenu thématique est adoptée comme démarche.

La méthode d'analyse de contenu thématique est un procédé qui consiste à un découpage transversal du corpus à partir duquel le thème est utilisé comme unité de découpage. Cette méthode a permis de faire ressortir les perceptions des maraîchers sur chaque thème relatif aux objectifs de l'étude. Il a été question à cet effet de :

- Répertorier les unités de sens ou idées significatives contenues dans les discours des enquêtés. C'est le lieu de dégager les segments de discours en relation avec l'objet d'étude.
- Catégoriser les idées recensées : c'est la catégorisation des segments de discours afin de les analyser.

L'analyse thématique a permis de ressortir les aspects idéologiques, symboliques et relationnels, qui renvoient aux représentations sociales des produits phytosanitaires des maraîchers.

3. Résultats

3-1- Les acteurs de la gestion des produits phytosanitaires dans le District d'Abidjan

3-1-1- Le secteur public

Le secteur public est composé du MINADER (Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural), du MINEDD (Ministère de l'Environnement et du Développement Durable), de l'ANADER (Agence Nationale d'Appui au Développement Rural) et des Mairies.

Le MINADER n'a pas de contact avec les maraîchers car le maraîchage est un informel et les champs n'ont pas une situation géographique exacte. Les maraîchers ne sont identifiés d'où la difficulté pour le MINADER de véritablement faire un contrôle rigoureux. Néanmoins, pour les maraîchers qui sont sur des sites bien identifiés, les MINADER peut les identifier et créer une base de

données de ces maraîchers, passé pour le contrôle de l'activité de maraîchage et organisé des séances de formation.

M. O. chef phytosanitaire de la DPVCQ (Direction de la Protection des Végétaux, du Contrôle et de la Qualité) au MINADER explique ceci :

« Le MINADER a le pouvoir de contraindre et d'influencer les maraîchers à l'usage de produit phytosanitaire adéquate et à réduire les risques pour l'environnement et la santé humaine, car il dispose de toutes les ressources (lois, arrêté) pour le faire. Le MINADER a aussi le pouvoir sur les entreprises de fabrication de produits phytosanitaires ainsi que les distributeurs de produit et d'interdire l'ouverture d'une entreprise de fabrication ou ne pas homologuer un distributeur parce qu'il ne vend pas des produits autorisés. Pour qu'un produit soit commercialisé, il doit passer par plusieurs étapes. Seul le MINADER a le pouvoir de permettre sa commercialisation. Le MINADER est important dans la gestion de l'utilisation des produits phytosanitaires car il est tout au long de la chaîne. Nos services sont aux frontières en collaboration avec la douane pour empêcher que les produits puis entrée sur notre territoire ».

Le MINEDD est composé de plusieurs directions, mais c'est le PROGEP-CI (Projet de Gestion des Pesticides Obsolètes en Côte d'Ivoire) qui est chargé de la gestion des produits phytosanitaires.

Madame D. J. agent du PROGEP-CI explique : *« Le PROGEP-CI a à sa disposition (lois et arrêtés) pour contrôler l'entrée des produits phytosanitaires sur le territoire et les détruire par l'intermédiaire des structures spécialisées. Il faire partir du comité pesticide pour l'homologation des produits phytosanitaires. Il a détruire 329 tonnes de pesticides obsolètes et déchets associés (PODA), a créé une base de données sur 4071 dépôts de pesticides, installé 108 comités départementaux de lutte contre les pesticides illégaux (COLPI) et la mise en test de bio pesticides. ».*

De ce discours, nous constatons que le PROGEP-CI comme le MINADER joue un rôle important dans la gestion des produits phytosanitaires

Pour l'ANADER En réalité, la formation de l'ANADER est payante. Les agents donnent des conseils aux maraîchers.

La Mairie n'est pas impliquée dans la gestion des produits phytosanitaires. Malgré le fait que c'est sur son territoire que ce fait l'activité de maraîchage. Les agents de la Mairie ne font qu'encaisser les taxes aux distributeurs de ces produits.

Selon madame F. M. du service de l'environnement à la Mairie de Cocody nous explique :

« Les mairies en général, et le nôtre en particulier n'a aucune influence sur les maraîchers. Nous n'avons aucun contact avec le MINADER et l'ANADER. Or nous représentons l'Etat auprès des populations. Nous ne pouvons donc par agir ».

Selon M. K. responsable environnement à la Mairie de Port-Bouët affirme :

« Les services étatiques sont moins influents à cause de la faiblesse de leur pouvoir de coercition malgré qu'il dispose d'un pouvoir décisionnel. La Mairie travaille avec les autres ministères sauf le MINADER donc nous n'avons aucune importance aux yeux des maraîchers. En plus notre contact avec les revendeurs se limitent aux taxes que nous leur octroyons ».

De ces propos, nous pouvons dire que la Mairie est l'organe Etatique auprès de la population en général et des maraîchers en particulier ne joue pas de rôle dans la gestion des produits phytosanitaires.

3-1-2- Le secteur privé

Il est composé des sociétés de fabrication des produits phytosanitaires et des distributeurs de produits phytosanitaires. Les sociétés de fabrication des produits phytosanitaires ont pour rôle la vente de produits phytosanitaires homologués ; l'éducation, la formation et la sensibilisation à l'utilisation des produits phytosanitaires aux revendeurs et aux maraîchers. Quant aux distributeurs de produits phytosanitaires, ils ont pour rôle la vente de produits phytosanitaires homologués, la formation et la sensibilisation des maraîchers à l'utilisation des produits phytosanitaires.

Les propos de S. A. un maraîcher viennent étayer : « *Moi, je préfère rester avec les vendeurs et les entreprises parce qu'avec eux je ne paie rien à par mon produit. Ils viennent même nous proposer de nouveau produit quand ça sort, ils nous expliquent et on achète. Souvent même les sociétés organisent des rencontres et nous donnent des cadeaux (des produits pour essayer ou du matériel de travail).* »

De ces propos, nous pouvons dire que les maraîchers préfèrent collaborer avec les distributeurs et les entreprises car ils sont accessibles.

Photo : des produits phytosanitaires exposés pour la vente au marché



Source : enquête de terrain, Juillet 2020

Sur cette image, nous remarquons que les revendeurs ont exposés les produits sur les étagères dans un marché. Malgré les risques que ceux-ci représentent.

3-1-3- La société civile

Elle est essentiellement composée des maraîchers. Ce sont les acteurs principaux dans l'utilisation des produits phytosanitaires.

Les acteurs impliqués dans la gestion des produits phytosanitaires sont les services Etatiques, le secteur privé et les maraîchers. Cependant, les rôles sont disparates et non coordonnées. Chaque groupe d'acteur agit selon le rôle et la mission qui lui est assigné. De telles formes d'actions amènent à s'interroger sur la nature des rapports des acteurs dans la gestion des produits phytosanitaires.

3-2- Le rapport entre les acteurs dans la gestion des produits phytosanitaires

Dans cette partie, il s'agit d'identifier les différentes corrélations entre les acteurs impliqués dans la gestion des produits phytosanitaires. L'analyse des données de l'enquête de terrain permet d'identifier trois catégories d'acteurs à l'œuvre s'inscrivant dans des logiques d'actions influentes et importantes. La structuration des rapports met en lumière trois types de relations entre les différentes les acteurs. Dans le cadre de cette présente étude, l'on a pu identifier :

3-2-1- Rapport entre les services techniques étatiques et les autres acteurs

Le rapport entre les services étatiques repose sur trois sortes de relation à savoir la relation institutionnalisée, l'échange régulier d'informations et les activités coordonnées à part les Mairies où il est quasi inexistant.

Le rapport entre les services étatiques et le secteur privé repose sur deux sortes de relation à savoir la relation institutionnalisée, l'échange régulier d'informations, avec la Mairie, la relation se limite au recouvrement des taxes mais non par à la qualité des produits et aux respects de l'homologation et le rapport entre les services étatiques et la société civile est très faible. Ce rapport est essentiellement avec l'ANADER.

Les services techniques étatiques sont plus influents que les autres acteurs selon notre étude. Ils ont le pouvoir décisionnel dans la

gestion des produits phytosanitaires. Tout en appliquant les dispositions réglementaires sur les produits phytosanitaires, la sensibilisation des maraîchers sur les conséquences de l'utilisation des produits phytosanitaires sur l'environnement et la santé humaine, ils peuvent amener les maraîchers à de bonne pratique phytosanitaire.

3-2-2- rapport entre le secteur privé et la société civile

Le secteur privé a des relations avec tous les acteurs impliqués dans la gestion des produits phytosanitaires. Il concerne deux types de relations qui se résument aux relations d'échange d'information et aux activités coordonnées. Ces relations structurent les rapports du secteur privé à la société civile.

Selon monsieur S. Y., responsables du service commercial d'une société de fabrication de la place : « *Les sociétés de fabrication de produits phytosanitaires sensibilisent, forment les maraîchers dans l'utilisation des produits phytosanitaires. Elles entretiennent les maraîchers sur les risques encourus et les dangers sur l'environnement en cas de non-respect du protocole d'utilisation* ».

D. I. un revendeur de produits phytosanitaire dans la commune de Bingerville nous explique : « *Nous sommes plus proches des maraîchers que les services étatiques. Nous les formons, les sensibilisons sur les effets néfastes des produits phytosanitaires. Il faut signaler que les élèves de l'école d'agriculture de Bingerville viennent vers nous pour avoir des renseignements sur ces produits* ».

Dans cette étude, les sociétés de fabrications et les revendeurs sont souvent ceux qui apportent des compétences (expertise) et le dynamisme qui font fonctionner la coordination entre les acteurs dans le cadre de la gestion de l'utilisation des produits phytosanitaires.

Les relations entre les maraîchers et les autres acteurs : ici, il s'agit des relations entre les maraîchers et les sociétés de fabrication des produits phytosanitaires et les revendeurs de ces produits et entre eux. Il faut noter que les maraîchers ne sont pas en relation avec les services étatiques.

Selon un maraîcher S.M. : « *C'est nous qui utilisons les produits pour les cultures, nous sommes mieux placés pour dire c'est quel qui*

est bon ou non. On prend des décisions en haut et on veut nous imposer. On devrait avoir un représentant au ministère ».

Un autre maraîcher D. A. explique : *« Nous on connaît les produits depuis, on n'a pas besoins de formation. Au contraire, on forme nos collègues sur comment on utilise ces produits. Et comment éviter les maladies. Les revendeurs ou les sociétés nous conseillent juste les nouveaux produits qui viennent de sortir ».*

Le délégué des maraîchers de Port-Bouët affirme : *« Moi je suis le délégué des maraîchers dans la commune. Si quelqu'un doit nous parler, il doit passer par moi. Mais en réalité, c'est pour pouvoir discuter seulement avec les autorités sinon chacun fait ce qu'il veut. La preuve, on n'a pas les mêmes manières d'utiliser les produits, on n'utilise pas les produits des mêmes sociétés...etc. ».*

Ces propos nous montrent que l'affaiblissement du pouvoir des services étatiques ont des conséquences sur l'utilisation des produits phytosanitaires traduit l'inefficacité des maraîchers en matière de coordination pour lutter de manière efficiente contre les risques de l'utilisation des produits phytosanitaires.

Si les maraîchers sont moins influents dans le cadre de la gestion de l'utilisation des produits phytosanitaires, cela est dû au manque de coopération dans le milieu, et au manque de coopération la plus par du temps entre eux.

3-3- les difficultés relatives à la gestion des produits phytosanitaires

Plusieurs difficultés sont relatives à la gestion des produits phytosanitaires. Elles sont entre autres : le manque de contrôle aux frontières des produits phytosanitaires, le manque de coopérations entre les acteurs, une mauvaise gestion des produits prohibés.

3-3-1- le manque de contrôle aux frontières des produits phytosanitaires

Conscient de la pleine responsabilité qui revient au CDLPI (Comités Départementaux de Lutte contre les Pesticides Illégaux, en abrégé) dans le contrôle aux frontières des produits phytosanitaires, le Directeur phytosanitaire du MINADER tente de se donner le

privège de faire tout ce qui est en son pouvoir. Cependant, la réalité est que les maraîchers utilisent des produits interdits comme le paraquat pour le désherbage au vue et au su de tous.

Pour cela, voici les propos qu'ils tiennent: « *Nous ne maîtrisons pas les produits utilisés par les maraîchers. En premier lieu il faut dire que le maraîchage en Côte d'Ivoire est informel. Donc nous ne maîtrisons pas exactement les produits utilisés et en second lieu le MINADER doit une vision globale la gestion des produits phytosanitaires et du maraîchage en finançant les jeunes à intégration du maraîchage dans les espaces verts. Le contrôle assidu sur le terrain et former les maraîchers aux valeurs morales, sociétales.* »

3-3-2- le manque de coopérations entre les acteurs

La gestion des produits phytosanitaires est devenue une tâche extrêmement complexe eue égard du secteur informel qu'est le secteur du maraîchage. Avec l'urbanisation galopante, les maraîchers pour faire face à la forte demande, s'installent sur tous les espaces verts, les bas-fonds disponibles soit avec l'accord du propriétaire soit sans accord. Ce qui signifie que les contrôleurs dont il disposait ne sont plus en adéquation avec les tâches à réaliser. Explicitement, les contrôleurs doivent s'augmenter tout comme le maraîchage accroître. Suivant ce qui s'observe, la compétence humaine doit être améliorée non seulement en quantité mais aussi en qualité à travers des formations. En un mot, les compétences humaines doivent s'améliorer quantitativement et qualitativement afin de donner une dynamique à la gestion des produits phytosanitaires sur le territoire national.

Dans cette perspective, le CDLPI ne doit pas avoir des représentant seulement au frontière terrestre mais dans tous les endroits où le maraîchage est pratiqué et impliqué les collectivités locales. Comme le disait un représentant de la Mairie de Port-Bouët : « *Il n'y'a pas de transfert de compétence de l'Etat aux collectivités locales dans la gestion des produits phytosanitaires. Car pour être efficace dans cette gestion, l'on doit être instruit en la matière.* »

Au-delà de la coopération entre le MINADER et le MINEDD dans l'autorisation des produits phytosanitaires et les autorisations des

agrément des sociétés de fabrication et des distributeurs, la coopération entre les acteurs est très faible voire inexistante. Chaque acteur agit selon ses objectifs fixés.

3-3-3- la gestion des produits prohibés

La gestion des produits prohibés qui se retrouve sur le marché. A en croire ce propos qu'affirme un maraîcher S. M. : « *Les produits phytosanitaires que nous utilisons se périment souvent dans nos mains. Car la date de péremption est proche.* »

Les produits sont souvent en stockés en quantité chez les distributeurs. Quand les dates de péremption sont proches, ils les bradent à vil prix. Ceci représente un risque pour tous. Quand un produit est proche de la date de péremption, il doit être retourné dans la société et celle-ci avec l'accord des du PROGEP-CI procède à incinération.

Les acteurs intéressés par la gestion des produits phytosanitaires ne manquent pas. L'on n'ignore pas l'intérêt que comporte cette gestion pour la survie de l'environnement et même le bien-être des populations. Cependant, les rôles sont disparates et non coordonnés. Chaque groupe d'acteurs, pour l'importance qu'il accorde à cette gestion. De telles formes d'actions amènent à s'interroger sur la nature du dysfonctionnement au niveau des actions menées.

3- 4 – le dysfonctionnement au niveau des actions menées

Les différents acteurs impliqués dans la gestion des produits phytosanitaires s'inscrivent dans la synergie d'action différente. Ils agissent de manière autonome.

3- 4-1- les services étatiques

L'autorité publique qu'exerce le MINADER, le MINEDD et L'ANADER. Pour le sociologue Erving GOFFMAN « *la vie sociale est une sorte de théâtre, où les individus sont des acteurs qui endossent des rôles différents selon les lieux où ils se trouvent. Le but du jeu est de faire bonne figure et de permettre à chacun de garder la face* » (GOFFMAN E. 1973, p. 25-49). La communication est alors, d'après lui, faite d'un ensemble de « rituels d'interaction », de gestes, de mimiques et d'expressions verbales.

L'enquête de terrain a révélé qu'il n'existe presque pas de collaboration entre les acteurs impliqués dans la gestion des produits phytosanitaires.

Le MINADER, étant l'organe étatique clé dans la gestion des produits phytosanitaires, agit dans le cadre de l'homologation, la circulation et la destruction des produits phytosanitaires. La gestion des produits phytosanitaires souffre d'une insuffisance de coopération entre les acteurs des services étatiques entre eux et le secteur privé. Chaque acteur agit selon l'objectif qu'il s'est fixé. La coordination des actions ne semble pas être une priorité pour eux. Le comité pesticide est composé de plusieurs ministères dont le ministère de l'intérieur et du territoire qui est le ministère de tutelle des collectivités territoriales (Mairie). Les Mairies ne sont pas formées pour la sensibilisation des maraîchers, cela relève de leur ministère. Selon le Directeur phytosanitaire du MINADER : « *les informations ne sont pas relayées par les différents ministères après chaque réunion du comité. C'est une nébuleuse pour nous.* »

Dans les directions départementales sont déployé des agents phyto qui sont aux frontières avec les agents du ministère de la sécurité. Mais la collaboration entre ces agents est aussi difficile. Au total, la collaboration entre les différents services étatiques est pratiquement inexistante. Après l'homologation des produits phytosanitaires le suivi sur le terrain n'est pas fait.

3- 4- 2- le secteur privé

La relation entre le secteur privé et les services étatiques se résume en général à la demande d'homologation des produits phytosanitaires et la demande d'agrément. Mais souvent, les services étatiques collaborent avec les entreprises de fabrication des produits phytosanitaires qui ont un incinérateur pour la destruction des produits prohibés.

Selon le directeur phytosanitaire du MINADER : « *les entreprises nous aident dans la destruction des produits prohibés car nous ne disposons pas d'incinérateur* ».

Le secteur privé forme les maraîchers qui utilisent leurs produits. Mais ils n'ont aucun moyen de suivre l'utilisation de ces produits sur le terrain.

3- 4-3- les maraîchers

Au niveau des maraîchers, ils agissent selon leur bon vouloir car ils ne sont pas sanctionnés pour leur pratique phytosanitaire, ni pour l'utilisation des produits interdits. Il s'avère, en effet que la grande majorité des maraîchers enquêtée affirment ne pas être sensibilisée à l'utilisation des produits phytosanitaires. Ils pratiquent ce qu'ils ont appris depuis belle lurette avec leurs parents.

Aussi, l'inexistence d'ONG, d'association de consommateurs pour lutter contre l'utilisation de produits phytosanitaires non homologués et les pratiques abusées des maraîchers posent aussi un véritable problème pour de la santé environnementale et la santé humaine. Ceci signifie que la sensibilisation n'atteint pas son objectif qui est de provoquer un changement de comportement au sein des maraîchers. Il existe peu d'action menée par les services étatiques. L'accent est mis sur l'homologation et la lutte contre les produits phytosanitaires interdits au détriment de la sensibilisation aux pratiques phytosanitaires. Les actions menées ne sont pas en collaboration avec les maraîchers. Aussi, faudrait-il noter que la participation de la population reste insuffisante à cause de leur ignorance sur les effets néfastes des produits phytosanitaires. Les rares campagnes d'information et de sensibilisation menées jusqu'ici sont trop partielles, formelles et bureaucratiques, sans réelles actions sur le terrain. Sur cette question, les services étatiques et le secteur privé se jettent mutuellement la responsabilité de la persistance de la dégradation de l'environnement par les produits phytosanitaires. Une approche participative avec les gestionnaires des produits phytosanitaires devrait être basée sur des relations de communication solide. Il ressort que les maraîchers ne se sentent pas impliqués dans la gestion des produits phytosanitaires, c'est la raison pour laquelle ils (maraîchers) utilisent les produits interdits sur les cultures et ne respectent pas le délai avant récolte.

A travers cette partie, l'on a pu constater comment les maraîchers utilisent les produits phytosanitaires sans être inquiétés. Il n'est

cependant pas évident pour les services étatiques de pouvoir contrôler, encadrer ou sensibiliser tous les maraîchers car c'est un métier informel. Ces maraîchers s'installent partout où la terre est favorable pour les cultures, même dans les maisons inachevées. Ceci complique la situation pour un contrôle, une formation ou une sensibilisation. C'est sans doute cette situation que Patrice DURAN évoquait lorsqu'il parlait du « *gestionnaire confronté à une situation de choix difficile* ». Toutefois, pour que les services étatiques et le secteur privé arrivent à gérer ce genre de situation, il faudrait qu'au préalable, il existe un cadre réel de communication entre eux et les maraîchers. Les relations entre ces entités s'avèrent donc déterminantes et intéressantes.

4. Discussion des résultats

Cette étude révèle que les acteurs impliqués dans la gestion des produits phytosanitaires sont nombreux. A cet effet, il ressort que ceux qui sont impliqués directement sont le MINADER, le MINEDD ; l'ANADER, les sociétés de fabrications, les distributeurs des produits phytosanitaires et les maraîchers. La collaboration entre ces différents acteurs est très faible voire inexistante. Chacun agit selon l'objectif qui lui est fixé. Plusieurs lois et arrêtés ont été mis en vigueur pour lutter contre la mauvaise utilisation des produits phytosanitaires. Mais ils ne sont pas appliqués. Les sociétés de fabrications et les distributeurs des produits phytosanitaires sont plus en collaboration avec les maraîchers que les services étatiques.

Au niveau des services étatiques, la gestion des produits sur le terrain rencontre plusieurs difficultés à savoir la non maîtrise de emplacement et du nombre de maraîchers exerçant dans le milieu. Il table plus sur l'homologation des produits et luttent pour réduire les pesticides obsolètes sur le terrain. La sensibilisation est faible voire inexistante. Les Mairies sont le maillon inexistant des services étatiques. Elles ne sont pas impliquées dans la gestion de l'utilisation des produits phytosanitaires. Leur rôle se limite à délivrer les taxes aux distributeurs des produits.

Au niveau des sociétés de fabrication et les distributeurs de produits phytosanitaires ils sont en collaboration avec les maraîchers. Ils les

forment, les sensibilisent à l'utilisation de produits. Mais cette sensibilisation et formation ne sont pas suivies par la suite pour voir si elles ont été assimilées. Aussi, il y'a plusieurs distributeurs qui sont illettrés et qui vendent dans les étalages au marché ou directement dans les plantations.

Au niveau des maraîchers, il y'a une réelle difficulté pour suivre les évolutions techniques et réglementaires dans le domaine des produits phytosanitaires. Les maraîchers déclarent connaître les produits et considèrent que l'usage de ceux-ci ne relève pas du génie. Or en réalité, la réglementation sur les mélanges de produits phytosanitaires nous fait dire qu'ils ne maîtrisent pas le mécanisme de ces produits. Ils sont installés de façon anarchique sur des sites ou des maisons inachevées ce qui complique la tâche des services étatiques pour les répertorier. Ils s'approvisionnent en produits dans les champs souvent et sont le plus conseillés par les revendeurs et les sociétés de fabrication. Aucuns des maraîchers interrogés n'a été sanctionnés ou contrôlés dans l'exercice de ces fonctions. Plusieurs produits interdits sont utilisés par les maraîchers au vue et au su de tous.

Ces résultats sont similaires à ceux de Dumbia et Kwadjo (2009), qui, pour sa part explique que les maraîchers agissent selon le milieu dans lequel ils se trouvent. Ceux des grandes villes tablent sur les produits non homologués chez les distributeurs non agréés alors que chez ceux des banlieues c'est le contraire. Et en Plus les mesures de surveillances des produits phytosanitaires est régulier en banlieue que dans les agglomérations. Ces comportements des maraîchers pourraient s'expliquer par le fait que les maraîchers en banlieue sont peu nombreux et connus par les services étatiques.

Selon Soro (2018), c'est Le manque de formation et de suivi des maraîchers qui amènent ceux-ci a utilisés des produits non homologués et à des doses inadéquates. La distribution des pesticides est libre. Leur taux d'instruction faible, constitue un danger d'intoxication pour eux-mêmes et pour l'environnement car le dosage est mal fait. Comme eux, (Tano, op.cit.), soulève un problème très important à savoir qu'il existe deux groupes de distributeurs commercialisent les pesticides, les plus nombreux sont les non agréés. Les produits sont reconditionnés et revendus en détail. Ses

distributeurs ont un niveau faible. L'ANADER conseille les producteurs dans l'approvisionnement des semences et des intrants.

Cependant, Aujas et Lacroix (2011), expliquent que dans réduire l'usage des pesticides il faut impérativement avoir recours aux conseillers. En effet, une réelle difficulté pour les agriculteurs à suivre les évolutions techniques et réglementaires dans le domaine des produits phytosanitaires, est constatée. Les agriculteurs déclarent très mal connaître les produits et considèrent que l'usage de ceux-ci est très compliqué. La réglementation sur les mélanges de produits phytosanitaires accroît encore cet état de fait. Cela amène parfois les agriculteurs à préférer s'en remettre à des tiers extérieurs.

Dans cette optique, Jansen (2010) préconise de mettre en place une politique double, combinant d'une part des mesures qui poussent au changement, comme par exemple le développement des compétences des conseillers, et d'autre part des mesures qui tirent ce changement. De ces deux auteurs pourrait inspirer les acteurs dans la gestion des produits phytosanitaires à avoir un nouveau comportement voire une nouvelle manière de gérer ces produits.

5. Conclusion

Au terme de cette étude relative à l'agriculture périurbaine et gestion des produits phytosanitaires dans le district d'Abidjan (Côte d'Ivoire), nous pouvons dire que les données recueillies par l'entremise des enquêtes de terrain, de la recherche documentaire et l'analyse de contenu thématique ont permis de voir que les différents acteurs ne travaillent en collaboration dans la gestion des produits phytosanitaires.

En somme, de nos recherches, le diagnostic effectué sur le terrain a relèvé qu'il n'existe presque pas de concertation entre les acteurs dans le processus de gestion et des produits phytosanitaires. Chaque acteur élabore son programme, et le met en œuvre selon ses possibilités. Il n'existe pas de coordination, de planification, de suivi et de contrôle dans les différentes activités.

Les services étatiques sont les premiers responsables dans la gestion des produits phytosanitaires pour lutter contre la dégradation de

l'environnement. Ils disposent des lois et arrêtés pour contraindre les utilisateurs aux bonnes pratiques phytosanitaires. Ils sont aidés par les sociétés de fabrications et les distributeurs des produits phytosanitaires. Mais ces services ne forment pas et ne sensibilisent pas les maraîchers car les maraîchers sont installés de manière anarchique dans le District d'Abidjan.

Pour les services étatiques, il convient de tenir compte des représentations, leurs points de vue sur la question des maraîchers. Cela ne peut être possible qu'à travers la communication, par des échanges, des partages, des informations, des débats, des sensibilisations etc. un véritable dialogue permettra de situer les responsabilités, d'attirer la sonnette d'alarme, et parvenir aux changements des comportements.

Somme toutes, après une décennie de mise en œuvre de la politique de décentralisation, tout semble indiquer que la théorie du développement local participatif, basée sur l'approche de la communication pour le développement, reste encore à parfaire dans le District d'Abidjan.

Les autorités devraient penser à sensibiliser, à former et éduquer sur les pratiques qui contribuent à la dégradation de l'environnement et de la santé de la population. Pour résoudre le problème de dégradation de l'environnement, l'Etat doit associer les sociétés de fabrication, les distributeurs de produits phytosanitaires (qui sont en étroites collaborations avec les maraîchers) pour suivre la formation, la sensibilisation et le contrôle des pratiques phytosanitaires des maraîchers et le contrôle des produits distribuer par ces acteurs (sociétés de fabrication, les distributeurs). Il est important que les Mairies soient impliquées dans la gestion des produits phytosanitaires car elles sont la représentation de l'Etat dans la localité. Cela pourrait accroître l'efficacité des actions de sensibilisation des maraîchers. Aussi, il faudrait prendre en compte les travaux de recherche réalisés dans ce domaine ; vulgariser l'éducation environnementale élargie à toutes les couches de la population.

Ces propositions constituent une contribution majeure à la construction d'une politique environnementale plus saine. De telles

propositions n'ont de sens que si elles dégagent un contenu opératoire afin de fournir aux acteurs impliqués dans la gestion des produits phytosanitaires de reconsidération la manière d'agir.

Références bibliographiques

Aujas Philippe, Lacroix Anne, Lemarie Stéphane et Reau Raymond (2011), *Réduire l'usage des pesticides. Un défi pour le conseil aux agriculteurs*, Économie rurale, p18-33

Doumbia et Kwadjo (2009), *Pratiques d'utilisation et de gestion des pesticides par les Maraîchers en Côte d'Ivoire : Cas de la ville d'Abidjan et deux de ses banlieues (Dabou et Anyama)*, Journal of Applied Biosciences 18, p 992 –1002

Goffman Erving (1973), *La mise en scène de la vie quotidienne*, Paris, Minuit p 25-49

Fischer Gustave-Nicolas (2011), *Psychologie sociale de l'environnement*, Collection-psycho- sup, Ed. Dunod, p 13-16

Jansen Jolanda (2010), *Building knowledge systems for sustainable agriculture: supporting private advisors to adequately address sustainable farm management in regular service contacts*, International Journal of Agricultural Sustainability, vol. 8(3), p 148-163

Soro Gbombélé (2018), *Utilisation de produits phytosanitaires dans le maraîchage autour du barrage d'alimentation en eau potable de la ville de Korhogo (nord de la Côte d'Ivoire) : risques pour la santé publique*, Environnement, Risques & Sante, Vol. 17, N°2, p 155-163